

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Jacques Godbout et l'Union des écrivains québécois

Donald Smith

Number 11, September 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40366ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Smith, D. (1978). Jacques Godbout et l'Union des écrivains québécois. *Lettres québécoises*, (11), 63–68.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



Photo : G. Cossette

Entrevue : Jacques Godbout et l'Union des écrivains québécois

L'Union des écrivains québécois, fondée en 1977, s'est installée dans ses locaux, rue Cherrier, à Montréal, cette année. Présidée par Jacques Godbout, elle a déjà à son actif plusieurs réalisations. Lettres québécoises, désireuse de savoir quel rôle cette association joue dans la vie littéraire québécoise, est allée interroger son président Jacques Godbout. L'entrevue a été faite par Donald Smith.

Qui a eu, à l'origine, l'idée de cette Union des écrivains québécois ?

Je pense que c'était une idée qui était dans l'air depuis très longtemps. Il y a eu à plusieurs reprises des projets d'association entre les écrivains. Ça n'a jamais fonctionné parce que globalement les propositions étaient d'abord politiques. C'est-à-dire que les auteurs voulaient se réunir mais souvent pour des raisons d'action politique plutôt que pour des raisons d'action professionnelle. Lors de l'avant-dernière Rencontre des Écrivains organisée par *Liberté*, il y avait là des écrivains venant de l'étranger que nous avions invités. Quelques-uns d'entre eux avaient demandé s'ils pouvaient faire affaire avec l'Union des écrivains québécois. Et on s'est rendu compte effectivement que pour aider ou recevoir tout écrivain de passage, on n'avait aucune structure. Pour s'entre-aider entre nous, nous n'en avons pas non plus. Devant cette situation, Pierre Morency, André Major et moi avons fait une proposition à l'ensemble des écrivains québécois qui étaient sur place en leur disant, « bon, si, éventuellement, on fondait une union des écrivains, est-ce que cela vous intéresserait, et à quelles conditions ? » Il y a donc eu une espèce de prise de position de la part des gens autour de la table.

La condition principale, c'était que l'Union des écri-

vains québécois regroupe des personnes qui font profession d'écrire, et autour de problèmes ou de projets concernant l'écrivain et non la politique, afin de réunir aussi bien des écrivains qui pouvaient avoir des options libérales que péquistes, fédéralistes que séparatistes, et toutes les nuances que vous voulez ajouter. Ça nous est apparu immédiatement comme effectivement très sérieux. Les opinions politiques des écrivains, c'est une chose, l'action politique, c'est autre chose. Il y a aujourd'hui des instances politiques que l'on peut utiliser si l'on veut faire de l'action politique, mais les instances professionnelles n'existaient pas. On a donc décidé de les mettre sur pied. J'ai pris sur moi de faire une espèce de secrétariat temporaire, de réunir sur une liste que l'on avait établie rapidement d'autres personnes. C'était en 76, au mois d'octobre ; c'était le Parti libéral d'ailleurs qui était au pouvoir. Nous avons réuni un certain nombre d'écrivains dans une salle de Radio-Canada. On s'est retrouvé environ une cinquantaine. On a jeté les bases de ce que devrait être l'Union, les objectifs qu'on avait écrits et qu'on a fait entériner. On a formé un comité temporaire de fondation dans lequel se sont retrouvés Pierre Morency, André Major, Hubert Aquin et Jacques Brault. Et puis tous ont travaillé pour mettre ça sur pied. L'Union a été fondée officiellement le 21 mars 1977, avec comme objectif de regrouper le plus

vite possible une centaine d'écrivains, ce qui me paraissait le maximum à atteindre. Nous en avons maintenant environ 150 ou 160, ce qui prouve que cela correspondait à un besoin plus grand encore.

Quelle était l'idée principale qui vous a porté à fonder cette Union ?

Pour s'occuper de choses basement matérielles et basement intellectuelles. Basement matérielles pour ce qui avait trait aux droits d'auteur, à savoir que les auteurs séparément, vis-à-vis des éditeurs québécois en particulier, avaient de la difficulté à toucher leur salaire, que les éditeurs ne payaient pas, et que se regrouper au moins pouvait permettre des pressions ; ensuite pour obtenir des choses des gouvernements, aussi bien du Québec que de celui d'Ottawa qui investit d'importantes sommes dans le livre ; enfin pour avoir voix au chapitre vis-à-vis du public, et pour exister en tant que groupe vis-à-vis du public-lecteur qui, à certains moments, voulait rencontrer des écrivains mais ne savait pas où s'adresser. Nous voulions mettre sur pied un système d'accueil pour les écrivains étrangers, et, de la même manière, faire circuler les idées et les hommes *d'ici* à l'étranger. Par exemple, en ce moment Nicole Brossard et Paul Chamberland sont les invités de l'Union des écrivains de Hongrie. Ils vont passer 10 jours en Hongrie pour étudier la façon dont les choses fonctionnent là-bas. C'est ce genre d'organisation qui peut être intéressante pour les écrivains à certains moments. Ce qu'on fait, c'est de veiller, si possible, au bien-être spirituel et matériel des écrivains en tant que groupe. Il y a des individus qui se débrouillent très bien. Beaucoup d'entre eux sentent le besoin de se retrouver avec des gens de leur profession. L'Union des écrivains et la façon dont les gens réagissent est une preuve de maturité. Plutôt que d'être en « compétition » tout de suite avec l'écrivain d'à côté, les auteurs sentent qu'ils font partie d'un groupe qui joue un rôle dans une société, qui a besoin de protéger et de développer ses intérêts.

Est-ce que vous avez eu des problèmes entre écrivains parce que souvent il y a des jalousies, enfin les écrivains ne sont pas habitués à coopérer de cette façon-là ?

Les écrivains sont très individualistes, mais, comme tout groupe, si vous avez des problèmes à régler en commun, des objectifs communs, plutôt que de vous manger les uns les autres, vous cherchez à manger vos objectifs, à les atteindre. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de conflit important. Au contraire, j'ai été étonné de la participation. Si nous avons quelque chose à surveiller, c'est justement de s'assurer que les membres puissent participer à différentes commissions et différentes activités. On s'est un peu relâché depuis deux mois là-dessus, mais on va reprendre dès la fin de l'été. Nous créons de plus en plus de commissions d'écrivains *ad hoc*. Par exemple, en ce moment, il y a un projet de loi sur l'obscénité qui est proposé par Basford à Ottawa. La « Canadian Writers Union » nous a téléphoné en disant : « Nous, ça nous inquiète et on veut savoir ce que sera votre position face au projet de loi sur l'obscénité parce que ça peut toucher nos oeuvres à un moment ». On leur a demandé de nous envoyer un dossier, et s'ils le font,

on va créer un comité pour s'occuper de la liberté de pensée et de parole vis-à-vis de ce projet.

La loi touchera la littérature ?

Oui, et pas seulement l'érotisme sous forme de magazine. Et une fois que ce sujet sera épuisé, on ne va pas garder par définition le comité. C'est comme ça qu'on veut travailler.

Est-ce que vous avez d'autres rapports avec la Canadian Writers Union ?

Oui, nous avons eu une rencontre officielle d'une journée qui a suffi pour passer à travers les dossiers communs et fort intéressants. Leur expérience et notre expérience se recoupent sur beaucoup de points. Par ailleurs, nos publics et nos intérêts ne sont pas les mêmes. Donc, il est bon qu'une ou deux fois par année, on se consulte. Autrement, on se téléphone et on échange des informations. J'ai essayé à certaines occasions de les embarquer dans certains projets. Ils n'ont pas voulu. Et vice versa.

Vous voyez des possibilités de projets en commun ?

Peut-être pas. Nous réalisons en ce moment ce qui probablement devrait se faire au Canada, c'est-à-dire, chacun s'occupe de sa langue et de sa culture : il y a échange d'informations, discussions, mais liberté d'agir et de penser comme on veut. Il n'y a pas de raison pour que l'on mette en commun des choses, à moins que nous ayons des intérêts communs, et, à ce jour, sauf vis-à-vis certaines politiques fédérales, nous n'avons pas eu d'intérêts communs. Mais quand on en a, on se met ensemble. Comme nous allons aider, s'il le faut, des écrivains argentins ou des écrivains japonais . . .

Est-ce que les deux Unions vont s'occuper des problèmes de distribution, parce que vous avez à peu près les mêmes problèmes que les Canadiens anglais . . .

Ce ne sont pas les mêmes compagnies, ce ne sont pas les mêmes compétiteurs. Si c'étaient les mêmes, ce serait facile de régler les choses. Il y en a qui pensent par exemple qu'on peut résoudre le problème du cinéma québécois et le problème du cinéma canadien-anglais en même temps ! Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas la même langue, ni les mêmes rapports.

Un des buts les plus importants de l'Union, c'est d'élaborer et de négocier des contrats d'édition qui respectent les droits des écrivains. Vous allez d'ailleurs bientôt publier un guide de négociations de contrat. Pouvez-vous expliquer davantage le problème des contrats ?

Il y a un document assez extraordinaire que l'on a envoyé à nos membres. C'est un document qui a été rédigé par un avocat en Europe qui a analysé des contrats de différents pays et on se rend compte que quand il compare les contrats d'écrivains de la Hongrie, de l'Union soviétique, de l'Australie, du Japon et du Canada, il y a des variantes énormes. Dans certains cas, il s'agit du pourcentage des droits d'auteur. Dans d'autres cas, c'est le droit de négocier à l'extérieur, ou le pouvoir qu'a l'écrivain de refuser ou d'accepter certaines propositions de l'éditeur. Ça varie suivant les cultures et suivant les pays.

Ce que nous voulons avant tout, c'est de mettre sur pied un contrat ou un ensemble de règles qui correspondent à notre culture et à nos pratiques commerciales, non pas dans l'abstrait mais dans la réalité. Ces contrats pourront être aussi favorables à l'éditeur qu'à l'écrivain. En ce moment, nous considérons que le contrat est plutôt lourd du côté de l'éditeur, et cela s'explique par le fait qu'il est le seul à y avoir pensé. Nous allons donner les règles du jeu pour commencer, puis nous allons publier, éventuellement, un contrat-type dans lequel les gens pourront ajouter d'autres articles. Ce qu'il faut faire avant ça, c'est de s'assurer que l'édition respecte une certaine éthique. M. X a un contrat pour un livre avec la maison d'édition Y, que ce soit pour un roman, un recueil de poésie ou un essai. Un contrat idéal exigerait que la maison d'édition verse les droits d'auteurs tous les 6 mois. Nous voulons aussi de la part des éditeurs qui reçoivent un manuscrit, soit d'un auteur connu ou d'un auteur totalement inconnu, des délais normaux. Nous connaissons des éditeurs qui en ce moment ont laissé passer entre 8 mois et 8 ans avant de répondre.

Quel serait un délai normal ?

Je pense que 2 mois à 3 mois pour lire, faire lire, approuver ou rejeter un projet, c'est normal ; plus que ça, c'est mauvais pour l'ensemble de l'édition, mauvais pour l'écrivain qui est anxieux, qui voudrait avoir une réponse. Dépasser 3 mois, c'est une preuve par excellence que l'éditeur n'a pas les compétences nécessaires pour fonctionner.

Pour ce qui est du pourcentage des droits d'auteur, je crois que la moyenne au Canada est de 10%.

Cela varie selon le type d'édition. En général, c'est 10%. Il y a des auteurs qui ont écrit des classiques et qui touchent aujourd'hui de 15 à 18%. C'est-à-dire des livres qui sont vendus depuis 10, 15, 20 ans.

Est-ce que dans les autres pays, les écrivains ont un meilleur pourcentage ?

Non, c'est assez général. Ce qu'on veut surtout donner aux membres de l'Union, ce sont des renseignements pour négocier. Il faut que les membres sachent que chaque fois qu'ils signent un contrat avec un éditeur, c'est eux qui font la loi. Il n'y a pas de loi générale pour protéger l'auteur. La loi, c'est le contrat. S'ils cèdent leurs droits pour des pinottes, ils n'ont pas après cela à aller se plaindre.

Avant d'écrire votre contrat-type, allez-vous consulter les éditeurs ?

Hélas, on a voulu travailler avec les éditeurs, et cette année, ça n'a pas été possible. On espère que l'an prochain, ce le sera.

Ils n'ont pas voulu ou . . .

Ils ont voulu, mais ils ont eu des problèmes de secrétariat, etc . . . Nous, pendant ce temps-là, on a attendu. Mais quand on a vu que l'on attendait pour rien, on a demandé à Renée Dupuis, qui est avocate, de tracer les grandes lignes du contrat.



Michel Gay, secrétaire adjoint de l'Union et Jean-Marie Poupart, membre de l'exécutif.

Vous avez quand même des membres qui sont aussi éditeurs.

Quelques membres sont aussi éditeurs, mais ils sont membres de l'Union en tant qu'écrivains. On ne voudrait pas les pénaliser, les utiliser pour ça.

Quelles sortes de relations publiques offrez-vous aux membres de l'Union ?

Pour l'instant, on se contente de servir d'intermédiaire entre le public et les écrivains quand des représentants du public ou d'institutions veulent rencontrer les écrivains. Ils nous appellent, on leur dit qu'il y a un tel qui serait libre. On appelle les gens, on les envoie et on s'organise pour qu'ils soient payés.

Est-ce que les gens savent qu'ils peuvent passer par vous pour atteindre les écrivains ?

Ça commence à se savoir. Ça fait un an que l'on existe. Il y a eu des articles dans tous les journaux. On a fait publier des reportages dans des revues de professeurs de français. Vous en faites un en ce moment qui va servir cette fonction-là aussi, c'est-à-dire informer les gens qui pourraient être intéressés au fait que l'Union des écrivains est là pour servir d'intermédiaire.

Les membres de l'Union préfèrent ce système ?

La majorité probablement le préfère parce que ça leur évite d'être sollicités par des gens qui ne peuvent pas payer ou qui les dérangent pour rien alors que nous, on essaie de mieux organiser les choses. On essaie aussi, quand les gens qui nous appellent n'ont pas d'idée de la personne qu'ils veulent voir, de leur envoyer un écrivain très connu avec un écrivain pas connu du tout, pour équilibrer, pour faire connaître des gens, etc. Pour le reste, notre démarche pour faire du « public relation » va augmenter. On a des programmes et des projets mais on n'a pas eu le temps de les développer beaucoup.

Vous avez créé un fond de secours. À quoi sert-il ?

C'est un des projets. Nous n'avons pas encore créé un fond de secours comme tel. L'idée, c'était de créer peut-être une Fondation qui pourrait dépanner un écrivain en difficulté. Il faut être très prudent parce que il y a des systèmes de fonds de secours ailleurs.

C'est un projet qui n'a pas été examiné ? . . .

. . . qui a été examiné, mais on n'a pas trouvé la façon de le réaliser. On a reçu il y a un mois un don de Gabrielle Roy qui nous a envoyé mille dollars en disant : « L'Union des écrivains travaille bien, je veux vous aider à travailler ». On s'est dit : « On devrait peut-être fonder un truc qui s'appellerait la fondation Gabrielle Roy. On mettrait son premier \$1,000, et on essaierait de solliciter de l'argent de compagnies et d'autres personnes pour qu'ils en remettent là-dedans ». Mais nous sommes encore en train de discuter des objectifs de cette fondation. Plutôt que de se précipiter, on va prendre le temps qu'il faut pour bien faire les choses. Ce qui nous a caractérisé depuis l'idée qui avait été soulevée à la Rencontre, c'est qu'on a fait une chose après l'autre, sérieusement. On a aujourd'hui Michel Gay qui s'est joint à Jean-Yves Collette et qui travaillent beaucoup au secrétariat ici, tous les deux à mi-temps. Il y a des gens qui sont venus donner des coups de main. On essaie de les payer, sauf l'exécutif qui, lui, fait ça de façon bénévole. Quand un écrivain travaille, ou nous représente, on essaie d'obtenir des fonds pour le rémunérer, considérant que ça fait partie plus ou moins du salaire de l'écrivain pour l'aider à écrire, surtout pour ceux qui sont pigistes et qui comptent, en partie, sur l'argent qui leur vient par l'Union.

Vous organisez des tournées d'écrivains. En général, est-ce que les écrivains québécois aiment se faire voir de cette façon. Sont-ils habitués à promouvoir leurs propres livres ?

Ça dépend des individus. Il y a des gens qui gagnent à circuler ; il y a des gens qui y perdent parce qu'ils sont d'une timidité telle qu'ils desservent leur livre. Ça dépend de l'écrivain. On essaie de s'organiser pour trouver ceux qui savent entrer en relation avec un groupe. C'est pourtant très difficile, avec un groupe qui n'a jamais rien lu, d'amener quelqu'un à l'idée de lire. On a déjà eu des rencontres fascinantes, dans d'autres cas, des rencontres très décevantes.

Surtout dans les écoles ?

Dans les bibliothèques, les écoles secondaires, les CEGEP, oui.

Les universités qui aimeraient inviter un écrivain à donner une conférence, est-ce qu'elles peuvent le faire par l'intermédiaire de l'Union ?

Oui. En général, les universités, étant donné qu'elles invitent une ou deux personnes par année et qu'elles veulent très souvent des écrivains très connus, s'adressent directement à l'écrivain. On n'a pas eu cette année, sauf peut-être une fois, une demande d'une université.

Que suggère l'Union pour remédier au problème de la distribution du livre québécois : prix trop élevés par rapport au livre de poche étranger ; place peu importante dans les diffé-

rents points de vente, que ce soit dans une librairie, dans une tabagie, ou dans un kiosque. Est-ce que l'Union va prendre position publiquement ?

Non parce que cela ne mène nulle part. Prendre position, c'est trop souvent dire des choses, mais ne rien faire. Nous espérons résoudre les problèmes avec les principaux intéressés. Il y a un problème de distribution dans les librairies qui, en général, tient au fait que certaines maisons de distribution sont trop grosses et font mal leur travail. Il y a certaines maisons de distribution qui fonctionnent bien. Le problème en librairie, qui est celui de l'espace, tient de plus au fait que beaucoup de livres québécois n'attirent pas un grand public et que le libraire, pour faire ses frais, est obligé de faire circuler les choses un peu trop vite. Mais nous allons rencontrer des libraires. Pour ce qui est de la grande distribution que vous évoquez, c'est-à-dire les tabagies, le seul livre que l'on pourrait y mettre pour rejoindre un grand public, c'est le livre de poche. Nous avons travaillé ce matin avec des éditeurs et le ministère des Affaires Culturelles à l'élaboration d'un projet de compagnie ou de société qui deviendrait l'éditeur d'un livre de poche québécois. Le projet que Camille Laurin pousse depuis longtemps ferait en sorte qu'éditeurs et écrivains se mettraient ensemble pour lancer un livre de poche québécois afin d'aller chercher un public qui n'a pas droit en ce moment au livre québécois.

Malheureusement, je vois difficilement les maisons d'édition accepter un tel projet.

Nous avons vu ce matin que les maisons d'édition acceptaient l'idée difficilement, bien que nous ayons fait en tant qu'écrivains quelques propositions qui ont semblé rallier les éditeurs. Je pense que si le Ministère des Affaires Culturelles négocie tout ça de façon intelligente et élégante, ça devrait probablement fonctionner.

Alain Stanké a déjà lancé ses livres de poche sans consulter d'autres maisons d'édition. Il me semble que Stanké, par exemple, va sûrement dire : « Nous avons déjà ça et nous ne sommes pas intéressés . . . »

Il faut faire, dans ce cas-là, une proposition plus intéressante que celle qu'il a en ce moment. Il faut que ce soit plus rémunérateur pour Stanké, pour Fides ou pour n'importe qui de participer à un tel livre de poche que de faire leur collection à eux. Il faut donc que ça leur rapporte plus d'argent ou plus de prestige. C'est dans cette direction-là que nous avons fait nos propositions ce matin, et il y a certaines grosses maisons qui ont dit : « Dans ce cas-là, ça nous intéresse ».

Je me désole chaque fois que je vois la littérature nationale placée dans un petit coin de librairie appelé Canadiana ou Livres québécois. Croyez-vous à un système de quota pour assurer que les écrivains québécois soient bien représentés dans les étagères du pays ? Que diriez-vous d'une décision gouvernementale obligeant tous les points de vente à posséder un minimum de 50% de livres québécois ?

La question n'a pas été discutée par l'Union. Personnellement, dans un premier temps, je répugnerais à ce que l'on force les libraires à avoir des quotas. Ce qui ne veut

pas dire que ce n'est pas une solution. Je voudrais que l'on en discute sérieusement et qu'on y réfléchisse. Les quotas ont déjà été essayés dans le cinéma en Angleterre. Le résultat n'a pas été positif. Étant donné que les distributeurs et les exploitants devaient montrer tant de film anglais par année, les Britanniques se sont mis à produire ce qu'on appelle des « quickies », c'est-à-dire des films vite faits, bon marché, qui devaient être distribués pour répondre aux quotas. C'étaient des films sans intérêt qui étaient distribués de force. Les « quickies » ont tué la bonne industrie parce que ces films ont donné une mauvaise réputation aux Anglais. En vue de résoudre un problème, on en a créé un pire. Avant de dire que, désormais, dans les librairies, il y aura un tiers de l'espace ou de la surface qui sera consacrée à la littérature québécoise, je voudrais que l'on regarde historiquement ce qui s'est passé, que l'on regarde matériellement, commercialement, ce que cela représente, et qu'on pense aux effets. Mais le quota peut se faire, et peut être une solution.

Que pourrait faire l'Union pour changer l'attitude d'un public souvent colonisé qui croit instinctivement que la littérature française, américaine ou anglaise est supérieure à sa propre littérature ? Il me semble qu'il y a un travail d'éducation à faire, travail aussi essentiel que les problèmes matériels de l'écrivain québécois.

Il y a un travail d'éducation à faire qui ne peut se faire que dans les écoles. Que ce soit les écoles pour adultes ou les CEGEP ou les universités. Et c'est un travail d'éducation qui doit se faire aussi auprès des écrivains. Les écrivains québécois, comme probablement les écrivains canadien-anglais qu'il m'est plus difficile de juger parce que je les connais moins bien, écrivent surtout pour le milieu littéraire et non pas pour le grand public. Un écrivain américain s'assied à sa table, devant sa machine à écrire. Il écrit dans une perspective de commerce, dans le sens large du terme. L'écrivain québécois qui s'assied dit : « Bon, je vais écrire mon roman ». Et comme il sait qu'il n'a pas un grand public de toute manière, il se met à écrire pour la critique, pour l'université, pour les professeurs d'université, pour avoir une bourse, . . . pour le Conseil des Arts.

Je le comprends un peu, parce que l'écrivain américain a tout un marché devant lui. Il n'a pas les mêmes problèmes de distribution que nous avons ici.

C'est en relation, c'est dialectique ça. Nous avons des problèmes de distribution en partie parce que nous n'écrivons pas de livres pour le grand public et nous n'écrivons pas des livres « grand public » parce que l'on a des problèmes de distribution. Comme vous dites, « éducation du public », oui, éducation aussi des écrivains, ouverture d'esprit des écrivains. En ce moment, il y a certains écrivains comme Claude Jasmin qui veulent que tout le monde écrive grand public. On a tort de vouloir que tout le monde écrive grand public parce que tout le monde ne peut pas le faire. Mais beaucoup d'écrivains avaient tort de rire de Jasmin. Personnellement, je pense qu'il faut écrire grand public, moyen public, petit public, à la dimension de son talent et de ses capacités. Au Québec, il va falloir espérer des écrivains qui vont viser grand public.

Vous voulez donc dire qu'un pays normal a beaucoup d'écrivains pour le grand public et qu'une maison d'édition a besoin de ça pour survivre.

Il en faut de toutes les sortes.

Comme vous le savez très bien, la critique, et même les écrivains, ont beaucoup critiqué Jasmin en disant « Mais écoutez, c'est pas sérieux ».

Alors il nous faut beaucoup d'écrivains « pas sérieux » dans ce cas-là.

Quels sont les projets immédiats de l'Union ?

Nos relations avec les éditeurs font partie de nos projets immédiats. Nos relations avec le grand public à travers les différents salons du livre et d'autres phénomènes de participation publique, qu'on le veuille ou qu'on le veuille pas, ça fait toujours partie de nos projets immédiats. Il y a toutes sortes de projets que l'on a mis sur pied et que l'on veut amener à terme. On a pensé mettre sur pied un fichier qu'on publiera avec la photographie, la bibliographie, la biographie des auteurs. Ces fiches-là serviront entre autres aux instances gouvernementales — la délégation du Québec, à Paris, New York ou à Londres. On va distribuer ces archives, les mettre sur le marché. Il y a beaucoup de projets que l'on mène avec l'aide de certaines subventions gouvernementales. Dans le cas du fichier, ils ont dit que cela les intéressait et ils ont déjà donné des sous.

Est-ce que vous avez un ou des projets à long terme ?

À long terme, c'est surtout vers l'étranger. À court et moyen terme, on voudrait prendre possession de l'espace normal qu'on devrait occuper dans le Québec. Stratégiquement, prendre possession de cet espace. À long terme et à moyen terme, c'est l'étranger qui nous intéresse, par exemple réfléchir avec les éditeurs, avec les gouvernements ; voir ce que l'on peut faire pour la littérature québécoise sur le marché américain. Nous voulons voir ce que la littérature québécoise peut occuper comme espace



en Amérique du Nord. Après cela, ce sera l'Europe. Pas nécessairement ou exclusivement la France. Cette année on va envoyer probablement 2 ou 3 écrivains qui vont faire des conférences en Europe et en Afrique. On va commencer à faire connaître les écrivains. L'année d'après, on en envoie un peu plus puis on essaie de mettre en marché un certain nombre de livres. On ne fera pas ça tout seuls ; on fera ça avec les éditeurs, les gouvernements. Si un numéro de la « *New-York Review of Books* » pouvait un jour être consacré à la littérature québécoise de langue française, ça ne ferait pas de tort ni à la littérature, ni à la « *New-York Review of Books* ».

De qui recevez-vous des subventions et quelles sortes de subventions ?

Les premières sommes d'argent que nous recevons viennent de nos membres. Chacun de nos membres paie une cotisation annuelle de \$100. Comme on a à peu près 150 membres, ça fait plus de \$15,000. Cet argent, on s'en sert pour payer les services minima de secrétariat . . . « *Over and above* », on propose des projets au Ministère des Affaires Culturelles et au Conseil des Arts et, éventuellement, aux Affaires Inter-gouvernementales, aux Affaires extérieures, et à d'autres Ministères si nécessaire, ou même à des Compagnies.

Des compagnies privées qui voudraient subventionner, comme les Caisses populaires ou même Esso, n'importe qui ?

On propose un projet. On dit : « Voici ce que l'on veut faire. Voulez-vous nous aider ? » À ce jour, nous n'avons eu de l'argent que de nos membres, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Avant de pouvoir obtenir de l'argent des compagnies privées, il va falloir que l'on incorpore une fondation parallèle à l'Union des Écrivains qui puisse permettre à ces compagnies de déduire de leurs impôts les sommes d'argent qu'ils vont nous donner.

L'Union s'occupe de la promotion du livre québécois. Croyez-vous que votre association a assez de force comme groupe de pression pour améliorer le sort de l'écrivain québécois ? Je pense par exemple à la TV de Radio-Canada et de Radio-Québec où les écrivains d'ici sont peu présents.

Oui, nous avons l'an dernier fait un concours pour voir les idées que les gens pouvaient avoir sur les émissions de télévision consacrées à la littérature. Ça nous a permis d'amorcer des discussions avec Radio-Québec et Radio-Canada. Radio-Canada nous a promis, pour l'automne prochain, un magazine littéraire et artistique, c'est-à-dire un magazine culturel à la télévision, pas centré exclusivement sur le livre, mais d'abord culturel, sur tous les événements artistiques. Le réalisateur sera Jean Bissonnet. Dans un deuxième temps, on va discuter d'un projet d'émission littéraire. Du côté de Radio-Québec, nous avons commencé à discuter d'une émission littéraire qui allait bon train quand ils sont tombés en grève. Depuis on a tenté d'avoir des rencontres qui n'ont pas eu lieu. Nous espérons voir les gens de la direction de Radio-Québec ouverts à tout projet là-dessus. Ce sera moins difficile de travailler avec eux qu'avec d'autres étant donné leur mandat, aussi parce que ça ne coûte pas les yeux de la tête de faire des émissions sur la littérature. Donc du côté des deux

grandes télévisions d'état, la réponse est très positive ; elle ne l'aurait pas été si l'Union des écrivains n'avait pas été là.

Jacques Godbout, vous avez écrit, en 1968 je crois, un article sur le « texte national », sur l'utilité d'une littérature collective chantant une libération sociale et politique. Est-ce que l'Union va s'engager politiquement en 78 dans le débat autour du référendum ?

Non, les membres de l'Union sont tous libres de prendre toutes les positions qu'ils veulent pour ou contre les propositions du Parti québécois. Je pense qu'une vaste majorité est en faveur d'un projet de Souveraineté-association. Il y en a d'autres qui sont contre. Ça n'a rien à voir avec l'Union puisque l'Union n'est pas là pour prendre position politiquement là-dessus. Ça ne veut pas dire que comme membres, ils ne peuvent pas travailler au Parti québécois, au Parti libéral ou à la Société Saint Jean-Baptiste. Nous ne pouvons pas et nous n'avons pas de mandat politique, et je n'ai pas envie de le demander, de prendre position *au nom* des écrivains. De toute manière, c'est un problème personnel qu'ils auront chacun à résoudre. L'Union comme union peut vivre sous un régime ou sous l'autre, les écrivains parleront chacun en leur nom. Ils savent signer.

Mais est-ce que vous dites ça en partie parce que maintenant le PQ est au pouvoir. En 68, par exemple . . .

Nous avons fondé l'Union avant que le Parti québécois soit au pouvoir. La première réunion sérieuse a eu lieu au mois d'octobre 76. Il n'était pas question, pour personne, que le Parti québécois prenne le pouvoir, mais il n'était pas question non plus de ne pas former l'Union. Vous savez, fondamentalement, le projet politique des gouvernements du Québec, même s'il change de parti, ne va pas changer. Je ne pense pas qu'un parti au pouvoir quel qu'il soit puisse éviter au bout de 2 ans de devenir, d'une certaine manière, autonomiste.

Si les libéraux prennent le pouvoir, je doute fort que l'on puisse les appeler des autonomistes.

Vous seriez étonné. Tout est possible. Moi, si je veux faire de la politique je n'ai pas envie d'en faire avec l'Union et les gens ne m'ont pas élu pour que j'en fasse, alors je ne vais pas en faire.